


| | | | | |
|--|--|-------------|------------|---------------------|
|  CHU NICE | DIRECTION DES RELATIONS HUMAINES SECTEUR CONCOURS | CIMIEZ | | 2 pages |
| | NOTE D'INFORMATION | Création | MàJ | Vérification |
| | | 29/08/2011 | | 29/08/2011 |
| | | Approbation | Diffusion | Application |
| INFORMATION COMMUNICATION | Elaboration : Gisèle REMAGGI Poste 34650 | 29/08/2011 | 30/08/2011 | Jusqu'au 30/09/2011 |

EXAMEN PROFESSIONNEL D'OUVRIER PROFESSIONNEL QUALIFIE

LE DIRECTEUR GENERAL

DU CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE NICE

Vu – la loi 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

Vu – le décret n°91-45 du 14 janvier 1991 modifié portant statuts particuliers des personnels ouvriers, des conducteurs d'automobile, des conducteurs ambulanciers et des personnels d'entretien et de salubrité de la fonction publique hospitalière,

D E C I D E

Article 1 : un examen professionnel est organisé, en vue de pourvoir 6 postes d'Ouvriers Professionnels Qualifiés de la fonction publique hospitalière.

Article 2 : les candidats admis à cet examen sont inscrits sur une liste établie par ordre alphabétique dont la validité est permanente.

Article 3 : l'examen est ouvert aux Agents d'Entretien Qualifiés ayant atteint le 4^e échelon et comptant au moins trois ans de services effectifs dans leur grade au 31 décembre de l'année précédent le concours.

Article 4 : l'examen comporte les épreuves suivantes :

Epreuve d'admissibilité :

- une épreuve écrite anonyme permettant de vérifier les connaissances générales du candidat et les connaissances techniques de base se rapportant notamment à l'hygiène et à la sécurité des locaux (durée : 1 heure ; coefficient 1).

Epreuve d'admission :

Un entretien permettant de mesurer les aptitudes du candidat à l'organisation pratique (durée : quinze minutes ; coefficient 2).

Toute note inférieure ou égale à 5 obtenue à la deuxième épreuve est éliminatoire.

Article 5 : LE DOSSIER D'INSCRIPTION peut être obtenu en téléphonant au service Formation - secteur concours : poste 34654.

Il devra être retourné à la :

**DIRECTION DES RELATIONS HUMAINES
SECTEUR CONCOURS
HOPITAL DE CIMIEZ
4, avenue Reine VICTORIA
06003 NICE CEDEX**

Le cachet de la poste faisant foi, toutes les candidatures doivent être IMPERATIVEMENT envoyées par courrier postal,

**au plus tard le : 30 Septembre 2011
(date de clôture des inscriptions)**

LE DIRECTEUR GENERAL



Emmanuel BOUVIER MULLER